



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

Enquête de 2001 sur les industries de services: Conseils en gestion, scientifiques et techniques

Brochure d'information

*(Comprend un guide de déclaration relié
au questionnaire et d'autres renseignements
concernant cette enquête et Statistique Canada)*

**Ce guide est conçu pour fournir des renseignements additionnels
pour les différentes étapes de la déclaration de votre
questionnaire. Si vous avez besoin de renseignements
complémentaires, veuillez communiquer avec nous.
Un agent de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.**

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



5-3300-176.4: 2002-01-04 SQC/UES-307-75135



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.



Table des matières

	Page
Nom et adresse	4
Section A: Renseignements généraux	4
Objet de l'enquête	4
Avantages pour vous et votre industrie	4
Accords de partage de données	5
Confidentialité	6
Directives générales	7
Section B: Activité commerciale principale	
Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	7
Section C: Renseignements sur la période de déclaration	9
Section D: Organisation de l'unité commerciale	10
Section E: Caractéristiques de l'effectif	10
Section F: Revenus	11
Section G: Dépenses	13
Section H: Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients	16
Section I: Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients	16
Section J: Attestation	17
Section K: Commentaires	17
Quelques questions qui sont souvent posées	18
Comment obtenir les données de Statistique Canada	20



La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement. Vous pouvez consulter une copie de la Loi sur la statistique sur le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous "À propos de Statistique Canada", ensuite "Confidentialité et protection des renseignements personnels").

Nom et adresse

Veillez vous assurer que les renseignements pré-imprimés sur la première page sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

Section A: Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada a besoin des renseignements sur cette industrie afin d'évaluer ses tendances dans des secteurs comme l'emploi, les revenus, le profit ainsi que sa contribution à l'économie canadienne. En complétant ce questionnaire, vous contribuez à mesurer la production économique au pays – le produit intérieur brut (PIB). Les entreprises et les administrations publiques s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions économiques cruciales. À titre d'exemple, la Banque du Canada se fonde sur le PIB pour prendre des décisions qui influencent les taux d'intérêt et de change qui, à leur tour, influencent le cours des affaires.

Cette enquête fait partie du programme des enquêtes unifiées sur les entreprises (EUE) qui incorpore quelques enquêtes-entreprises en un cadre simple en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Avantages pour vous et votre industrie

Les résultats de l'enquête permettent aux consultants en gestion, aux **consultants scientifiques et techniques**:

- d'avoir des renseignements courants sur la taille et les caractéristiques de l'industrie;
- de se comparer à l'ensemble de l'industrie en se servant des renseignements de l'enquête comme outil de comparaison;
- d'effectuer une analyse de marché;



- de déterminer la répartition des coûts de l'industrie, des ratios d'exploitation, des dépenses, des revenus et des ventes;
- de mieux comprendre l'importance de l'industrie au sein de l'économie canadienne.

Accords de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage des données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *Terre-Neuve*, de la *Nouvelle-Écosse*, du *Nouveau-Brunswick*, du *Québec*, de l'*Ontario*, du *Manitoba*, de la *Saskatchewan*, de l'*Alberta* et de la *Colombie-Britannique*. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique fédérale* et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'*Île-du-Prince-Édouard*, du *Yukon*, des *Territoires du Nord-Ouest* et du *Nunavut*. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota — Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12 dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :



Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve et du Labrador; le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick; le ministère des Ressources naturelles du Québec; le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario; le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba; le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (sauf l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feuillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux, les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.

Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut attribuer une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant des dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage des données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais suivant : **1 888 881-3666**.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent



à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la Loi sur l'accès à l'information ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement puisse identifier une entreprise individuelle.

Directives générales

Nota: Veuillez fournir des renseignements **seulement** pour l'(les) unité(s)¹ commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Quelques entreprises peuvent avoir des divisions ou des unités qui ont des activités dans des industries non considérées par l'enquête (par ex. construction, vente au détail, industries manufacturières, etc.). Si vous ne pouvez pas fournir des renseignements distincts pour l'(les) unité(s) commerciale(s) spécifiée(s), veuillez donner des précisions dans la section des commentaires à la fin du questionnaire.

Section B: Activité commerciale principale

Veuillez fournir une brève description de la nature de l'activité commerciale pour l' (les) unité(s) commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Cette description doit énoncer brièvement les activités principales de votre (vos) unité(s) commerciale(s).

Une "unité commerciale" est définie comme le niveau de l'entreprise pour lequel nous avons des activités communes et pour lequel on tient des livres distincts pour des données telles que les revenus, les dépenses et l'emploi.

Veuillez sélectionner l'activité commerciale qui est la principale source de vos revenus d'exploitation.

Les catégories à être sélectionnées du questionnaire proviennent d'un système de codage connu sous le nom de **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**. Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis ayant comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse des trois économies.

¹ Une unité commerciale est parfois désignée sous le nom d'emplacement ou d'exploitation.



Sous le **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**, l'industrie de conseils en gestion, scientifiques et techniques comprend cinq types de services de consultation. Afin de vous aider à sélectionner la catégorie décrivant le mieux l'activité de votre entreprise, voici une courte description de chacune:

Définitions tirées du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Cette industrie est divisée en trois sous-groupes du SCIAN :

1) Services de conseils en gestion (54161)

Ce sous-groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion, telles que : la planification stratégique et organisationnelle; la planification et la budgétisation financières; les objectifs et les politiques de marketing; les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines; l'ordonnancement de la production et la planification du contrôle.

Les services de conseils en gestion sont divisés en trois catégories:

• **Services de conseils en gestion administrative et générale (541611)**

Les consultants en gestion administrative fournissent des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion administrative telles que : la planification et la budgétisation financières; la gestion de l'actif et de l'actif; la gestion des documents; la planification administrative; la planification stratégique et organisationnelle; le choix d'un site; l'aide au démarrage d'entreprise; l'amélioration des processus administratifs. Les consultants en gestion générale fournissent une gamme complète de services de conseils en gestion administrative et de conseils en gestion des ressources humaines, en gestion du marketing, en gestion des processus, en gestion de la distribution et en gestion logistique, ou d'autres services de conseils en gestion.

Exclusions : • les établissements qui fournissent des services de bureau ou des services administratifs généraux au jour le jour et les gestionnaires de fonds commun de placement, les courtiers en placements.

• **Services de conseils en ressources humaines et en recherche de cadres (541612)**

Les consultants en ressources humaines offrent des services d'actuariat, de consultation en rémunération et en avantages sociaux, de consultation en évaluation de l'employé, en développement organisationnel et en gestion du personnel. Les consultants en recherche de cadres fournissent des services de sélection et de présentation de cadres pour le compte de tiers.

Exclusions : • la formation professionnelle et le perfectionnement en gestion.



• **Autres services de conseils en gestion (541619)**

Cette catégorie comprend toutes les spécialisations de la consultation en gestion non mentionnées précédemment, comme les consultants en tarification de marchandises, en distribution physique, en logistique, en tarification, en recherche opérationnelle, en gestion des télécommunications et tous les autres consultants en gestion.

Exclusions : • les consultants dans le domaine de la santé et de la condition physique, entraîneurs personnels et les entreprises de gestion immobilière.

2) **Services de conseils en environnement (541620)**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses. Les établissements de cette classe déterminent les problèmes, mesurent et évaluent les risques et recommandent des solutions. Ils emploient un personnel multidisciplinaire composé de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens ayant une expertise dans des domaines comme la qualité de l'air et de l'eau, la contamination par l'amiante, l'assainissement et le droit de l'environnement. Les établissements de cette classe comptent les consultants en environnement, les consultants en assainissement des lieux et les consultants en dépollution.

Exclusions : • les services de génie de l'environnement et les services d'assainissement de l'environnement.

3) **Autres services de conseils scientifiques et techniques (541690)**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions scientifiques et techniques. Ces établissements incluent, entre autres, les consultants en agriculture, en biologie, en géologie et en économie.

Exclusions : • les services de génie de l'environnement et les services d'assainissement.

Section C: Renseignements sur la période de déclaration

Vos réponses dans cette section indiquent votre exercice financier, votre période d'exploitation si elle est moins qu'une année complète et d'autres changements qui auraient pu survenir au cours de votre exercice financier.



Section D: Organisation de l'unité commerciale

Se rapporte seulement à l'(aux) unité(s) commerciale(s) indiquée(s) à la première page du questionnaire.

Section E: Caractéristiques de l'effectif

1. Si l'unité commerciale est une entreprise non constituée en société, veuillez déclarer le nombre de partenaires et/ou propriétaires actifs (non-rémunérés) dont les gains seroient le bénéfice net de l'entreprise individuelle ou la société de personnes.

2. Veuillez exclure les partenaires et les propriétaires actifs (non-rémunérés) des entreprises non constituées en société du nombre total d'employés rémunérés.

Si un employé appartient à plus d'une des catégories suivantes, inscrivez-le dans la catégorie "la plus élevée" décrite ci-dessous. Par exemple, un employé du domaine de la vente et de la commercialisation qui est aussi un professionnel doit être déclaré dans la catégorie des *professionnels*.

a) **Professionnels** - Employés dont les fonctions devraient normalement exiger au moins un grade universitaire de premier cycle ou l'équivalent. Exemples : consultants, arpenteurs-géomètres, géographes, géologues, scientifiques, artistes graphiques, dessinateurs graphiques, photographes, architectes, ingénieurs, chimistes, biologistes, autres spécialistes des sciences, avocats, analystes financiers, comptables, spécialistes de l'informatique, éditeurs, spécialistes de la commercialisation et de la recherche, chefs de projet et superviseurs, etc.

b) **Personnel technique et de métiers** - Employés dont les fonctions devraient normalement exiger un certificat ou un diplôme d'études collégiales, ou bien un certificat de compétence ou l'équivalent et dont la tâche première ne touche pas le domaine de la vente et de la commercialisation.

Exemples : opérateurs en édition électronique, programmeurs, analystes des systèmes informatiques, administrateurs des réseaux, spécialistes des systèmes opérationnels, concepteurs et développeurs de logiciel, concepteurs industriels, techniciens de laboratoires, dessinateurs, technologues en SIG, inspecteurs techniques, mécaniciens, opérateurs d'équipement, machinistes, réparateurs et préposés à l'entretien, charpentiers et entreposeurs, etc.



c) **Personnel d'administration, de bureau et autres employés** - Personnel qui fournit des services de bureau ou des services administratifs et le personnel occupant des postes de production ou d'entretien n'exigeant pas de certificat de compétence ni une formation équivalente en cours d'emploi.

Exemples : les officiers administratifs, teneurs de livres, officiers du personnel, secrétaires, réceptionnistes, commis au courrier et à la distribution, personnel de nettoyage, conducteurs d'équipement de transport, etc., et emplois qui n'exigent pas plus d'un mois de formation pour une personne n'ayant pas de certificat de compétence.

Inclure aussi employés ne remplissant aucune fonction de supervision et qui ont été engagés principalement pour la vente ou la commercialisation de produits ou de services, par exemple, le personnel des ventes et du marketing, les représentants des comptes et des ventes, télévendeurs, etc. Exclure les employés dont les fonctions exigent un grade universitaire ou une attestation d'études collégiales, ou ceux dont la supervision est la fonction principale.

Le nombre total d'employés rémunérés est la somme des lignes a), b), c). S'il vous est impossible de donner une distribution des employés, veuillez déclarer à cette ligne le nombre total d'employés rémunérés.

3. **Les employés à temps plein** sont ceux qui ont travaillé le nombre d'heures de la semaine normale de travail de l'entreprise.
4. **Roulement du personnel** – Ces questions sont posées pour évaluer la mobilité à l'intérieur de l'industrie de consultation.
5. **Les employés contractuels** sont des travailleurs autonomes qui sont embauchés sur la base d'un contrat écrit qui énonce les tâches à accomplir ainsi que la durée et les conditions de l'emploi. Ces travailleurs individuels sont habituellement responsables d'effectuer leurs propres retenues salariales et de produire les déclarations exigées par le gouvernement.

Section F: Revenus

Les données reliées aux revenus sont utilisées pour calculer des statistiques économiques qui fournissent une indication de la contribution de l'industrie à l'économie canadienne en général.

Veuillez indiquer les revenus pour chacun des services définis ci-dessous. Veuillez exclure les taxes de ventes fédérale ou provinciales perçues en vue d'être remises à un organisme gouvernemental.

1. **Gestion et planification stratégiques, structure et révision organisationnelles** – Inclure services de consultation et de soutien opérationnel touchant la politique et la stratégie de l'entreprise, ainsi que la planification, la structuration et le contrôle global de l'organisation.



2. **Services de conseils en gestion financière – Inclure les services de consultation et de soutien opérationnel** touchant des questions de planification et de contrôle des finances.
3. **Services de conseils en gestion des ressources humaines** – Inclure les consultants en ressources humaines qui offrent des services d'actuariat, de consultation en rémunération et en avantages sociaux, de consultation en évaluation de l'employé, en développement organisationnel et en gestion du personnel.
4. **Services de recherche de cadres** – Inclure les consultants en recherche de cadres qui fournissent des services de sélection et de présentation de cadres pour le compte de tiers.
5. **Services de conseils en gestion de la production** – Inclure les services de consultation et de soutien opérationnel touchant l'utilisation efficace des matières dans les procédés de production; la gestion et le contrôle des stocks; les normes de contrôle de la qualité.
6. **Services de conseils en gestion du marketing** – Inclure l'analyse et la formulation d'une stratégie de marketing; la formulation de politiques de service à la clientèle et d'établissement des prix; l'organisation du procédé de distribution.
7. **Autres services de conseils en gestion** – Inclure les consultants en tarification de marchandises, en distribution physique, en logistique, en tarification, en recherche opérationnelle, en gestion des télécommunications et tous les autres consultants en gestion.
8. **Services d'étude du marché et de sondage d'opinion** – Inclure l'analyse du marché et du comportement du consommateur basée sur des données statistiques, des modèles économétriques, des enquêtes, etc.; les services d'enquête conçus pour obtenir de l'information sur l'opinion publique relativement aux problèmes sociaux, économiques, politiques et autres.
9. **Recherches économiques et sociales** – Inclure les études/analyses des branches d'activité, analyse économique, modélisation économétrique, analyse démographique.
10. **Services de relations publiques** – Inclure les services visant à améliorer l'image et les relations d'une organisation ou d'une personne auprès du grand public, du gouvernement, des électeurs, des actionnaires ou autres.
11. **Services de conseils en technologie de l'information** – Inclure les services de conseils ou d'opinions d'expert sur des sujets techniques reliés à l'utilisation de la technologie de l'information. Comprend les conseils sur les besoins en matériel et en logiciels, leurs acquisition, l'intégration des systèmes, la sécurité des systèmes ainsi que la prestation de témoignages d'expert sur des sujets concernant les TI.
12. **Enseignement et formation** – Inclure les services conçus pour développer chez les employés les compétences et les qualités qui augmenteront la productivité et permettront à l'organisation d'atteindre plus facilement ses objectifs.



13. **Services de conseils en environnement** – Inclure les conseils et l'assistance opérationnelle relativement à des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses; les consultants en assainissement des lieux et les consultants en dépollution.
14. **Services de consultation en géomatique/géophysique** – Inclure les services de conception ou de consultation reliés à l'implantation des systèmes d'information géospatiale ou à l'utilisation des techniques en géomatique. Ces services peuvent inclure, par exemple, l'analyse des besoins de l'utilisateur, l'analyse de la rentabilisation, l'évaluation et la sélection de logiciels, l'élaboration des applications et la gestion de projet.
15. **Autres services de consultation scientifique et technique** – Inclure les services des consultants en agriculture, en biologie, en chimie, en géologie, en économie et tous les autres consultants qui fournissent conseils et assistance à d'autres organisations relativement à des questions scientifiques et techniques.
16. **Ventes de tous les autres biens et services produits** – Veuillez utiliser les lignes prévues afin d'indiquer les items qui représentent un pourcentage élevé du total de vos revenus d'exploitation. Si une répartition de ces items n'est pas disponible, un montant total en dollars est suffisant.
Les ventes de tous les autres biens et services produits, qui ne font généralement pas partie de la source majeure de vos revenus, complète le tableau financier des activités de cette unité commerciale.
17. **Total des revenus d'exploitation** – C'est la somme des questions 1 à 16 inclusivement.
18. **Investissement et autres revenus** – Inclure le recouvrement de mauvaises créances, les revenus en intérêts, les dividendes et les gains provenant de la vente d'actifs.
19. **Total des revenus** – C'est la somme des questions 17 et 18.

Section G: Dépenses

1. **Total des salaires et des traitements** – Inclure tous les traitements et salaires, avant déductions, versés aux employés pour qui vous avez rempli un formulaire T4 – État de la rémunération payée. Inclure les congés annuels payés, les indemnités de départ, les honoraires des directeurs, les honoraires des administrateurs, les allocations imposables, les salaires rétroactifs, les commissions, les primes (y compris la participation aux bénéfices) et les gratifications.
Exclure tous les paiements et dépenses liés à des contractuels de l'extérieur et les montants versés à des occasionnels en l'absence d'un formulaire T4 – État de la rémunération payée.



2. **Part des avantages sociaux versée par l'employeur** – Inclure les cotisations de l'employeur à des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, les indemnités pour accident du travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite de même que des contributions à d'autres avantages sociaux comme la garde d'enfants et des prestations supplémentaires de chômage (PSC).
Exclure les contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation. Veuillez les déclarer à la question 20, " Toutes les autres dépenses".
3. **Total de la rémunération du travail** – Ce total est la somme des questions 1 et 2. Si aucune distribution entre les salaires, traitements et avantages sociaux est disponible, veuillez indiquer ici le total de la rémunération du travail.
4. **Frais de téléphone et autres services de télécommunications** – Inclure les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire et de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images; les frais d'accès à internet; les achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de musique.
5. **Location ou location à bail de locaux à bureaux ou autres biens immobiliers** – Inclure, s'il y a lieu, toutes les dépenses afférentes à l'énergie, au mazout et à l'eau, si elles ne peuvent pas être indiquées séparément des frais de location et location à bail.
6. **Autres dépenses de location et de location à bail** – Inclure la location de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autre matériel et outillage, et d'autres biens. Inclure aussi les dépenses afférentes à l'achat d'essence.
7. **Achats de services d'entretien et de réparations** – Inclure les frais d'entretien et de réparation des immeubles et des structures, y compris les services de conciergerie et de nettoyage, d'autre matériel et outillage, et d'autres biens. Inclure les frais liés aux matériaux, aux pièces et à la main-d'oeuvre.
Exclure les frais de gestion immobilière.
8. **Services de consultation fournis par l'intermédiaire de sous-traitants** – Inclure les services de consultation **achetés pour le compte de clients**, p. ex. pour bénéficier de compétences particulières dans des domaines comme l'informatique.
9. **Enseignement et formation** – Inclure les dépenses liées à la mise à jour des qualifications acquises, aux programmes de développement professionnel et de gestion, etc.
10. **Autres honoraires de services professionnels et commerciaux** – Inclure, par exemple, les paiements versés à une agence de placement ou à un service de location de personnel, les frais de traitement des données, les frais de la préparation de la paye, les honoraires de services d'architecture, d'ingénierie, de services scientifiques et techniques, les honoraires de services juridiques, de comptabilité et de vérification.



11. **Primes d'assurance** – Inclure couverture d'assurance pour responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments et équipement.
Exclure les primes payées directement à votre siège social, s'il y a lieu.
12. **Publicité** – Inclure les frais de publicité et de promotion comme la publicité dans les journaux, les dépenses liées aux médias, les catalogues, la promotion de l'entreprise, les présentations, les présentoirs, etc.
13. **Frais de voyage, de repas et de représentation** – Inclure les frais de transport des voyageurs, ainsi que les frais d'hébergement et de repas et autres allocations de déplacement, les achats pour les clients, par exemple, des événements reliés aux arts du spectacle, des événements sportifs.
14. **Fournitures de bureau** – Inclure les achats de fournitures de bureau qui seront utilisées par l'entreprise elle-même. Inclure aussi, **s'ils ne sont pas capitalisés**, les ordinateurs, les logiciels, les imprimantes, les photocopieurs, et le mobilier de bureau, etc. Exclure les dépenses en immobilisations, les frais de postes et de messageries.
15. **Toutes les autres matières, composants et fournitures**
16. **Chauffage, électricité et alimentation électrique** – Inclure les dépenses pour l'achat d'énergie, par exemple, électricité, essence, mazout, carburant diesel, propane, gaz naturel.
17. **Amortissement (p. ex. véhicules, bâtiments, équipement)** – Inclure l'amortissement et la dépréciation de l'actif de l'unité commerciale visée par la déclaration, y compris l'amortissement des obligations locatives.
Nota : Veuillez ne déclarer que le montant des dépenses que l'unité a capitalisé durant la période de déclaration.
18. **Intérêts** – Inclure les frais d'intérêts sur les obligations locatives et tous les autres frais d'intérêts divers, tels que les intérêts sur les emprunts et la partie des intérêts des paiements hypothécaires.
19. **Valeurs non encaissables, réévaluations et pertes en capital** – Inclure les pertes résultant de l'aliénation d'immobilisations et de placements, les dévaluations de l'actif à la valeur de réalisation nette à cause de la diminution permanente des valeurs, les pertes résultant des changements de taux de change et toute autre perte extraordinaire résultant de transactions ou d'événements qui possèdent toutes les caractéristiques suivantes :
 - a) elles ne devraient pas se produire fréquemment au cours d'une période de plusieurs années;
 - b) elles ne sont pas typiques des activités commerciales normales de l'entité;
 - c) elles ne dépendent pas principalement de décisions ou de déterminations effectuées par la direction ou les propriétaires.
20. **Toutes les autres dépenses** – Veuillez spécifier les items les plus importants des dépenses de cette catégorie. Inclure frais bancaires, commissions sur cartes de crédit et de débit et autres frais de services financiers; honoraires de gestion ou tous les autres frais de services versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises, redevances et droits



de franchise; les impôts fonciers et les taxes de transferts de propriétés (non inclus à la question 5 de cette section), et les taxes d'affaires; les licences et les permis; les contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation; provision pour créances irrécouvrables; les frais postaux et frais de messagerie; la régularisation du stock, les dons, etc. Exclure l'impôt sur le revenu.

21. **Total des dépenses** – C'est la somme des questions 3 à 20 inclusivement.

Section H: Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients

Cette section vise à mesurer la valeur des services de consultation vendus à des clients situés à l'intérieur et à l'extérieur de la province de l'emplacement de votre entreprise.

Exemple : Si votre bureau d'Alberta a fourni à des clients demeurant en Saskatchewan des services de consultation qui ont généré des honoraires comptant pour 2 % du total des revenus gagnés par le bureau d'Alberta, veuillez déclarer 2 % sur la ligne de la Saskatchewan.

Les données sur la répartition des revenus selon l'emplacement des clients serviront à améliorer les renseignements sur le mouvement des biens et des services entre provinces et vers d'autres pays. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section Commentaires, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Section I: Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients

1. Clients au Canada

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie canadienne achètent vos services.

2. Clients à l'extérieur du Canada (exportations)

Veuillez vous assurer que le pourcentage déclaré pour les clients à l'extérieur du Canada est égal à la **somme** des pourcentages déclarée aux questions 14 à 23 inclusivement, à la section H – Répartition des revenus d'exploitation selon l'emplacement des clients.



Les données sur la répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients serviront à améliorer les renseignements sur les origines de la demande de biens et de services. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous vous invitons à soumettre vos suggestions dans la section Commentaires, à la fin du présent questionnaire, sur les moyens de l'améliorer.

Section J: Attestation

Si la personne qui a complété ce questionnaire n'est pas la même qui est inscrite sur les renseignements pré-imprimés de la première page, veuillez fournir les renseignements requis sur cette page. Cela permettra à Statistique Canada de communiquer avec cette personne-ressource s'il y avait des questions concernant les renseignements fournis par cette entreprise.

Section K: Commentaires

Cela nous ferait grand plaisir de communiquer avec vous concernant vos commentaires ou de vous envoyer des renseignements concernant cette enquête.

Statistique Canada apprécie beaucoup vos commentaires. Nous vous invitons à nous aider à améliorer notre programme d'enquêtes auprès des entreprises. À cette fin, nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos commentaires sur les points qui suivent:

- faits qui pourraient avoir causé une variation importante des valeurs déclarées par rapport à l'année dernière
- contenu du questionnaire
- nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie
- langage du questionnaire
- utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires
- clarté des questions, les définitions, les exemples d'inclusion et d'exclusion, la Brochure d'information
- ordre et enchaînement des questions
- date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre
- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants
- possibilité de déclaration électronique



Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

S'il y avait des questions concernant les renseignements fournis, un représentant de Statistique Canada pourrait vous téléphoner. En conservant une copie de votre questionnaire rempli pour vos dossiers, cela pourrait aider à diminuer le temps de notre communication.

Merci

Nous espérons que cette brochure vous a aidé à compléter cette enquête et qu'elle vous a aussi fourni certains renseignements sur Statistique Canada. Si vous avez des suggestions visant à améliorer cette brochure, veuillez les écrire à la section **Commentaires** du questionnaire.

Quelques questions qui sont souvent posées

Comment a-t-on sélectionné l'entreprise?

La plupart des entreprises sont sélectionnées dans le cadre d'un échantillon aléatoire dans le but de se représenter elles-mêmes ainsi que d'autres entreprises de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ayant des caractéristiques semblables pour ce qui est notamment de la taille, de l'emploi ou des revenus. Certaines entreprises sont sélectionnées parce qu'elles dominent l'industrie de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques au Canada ou dans une province ou un territoire donné. Vos réponses sont très importantes pour que les résultats de l'enquête donnent un portrait exact et complet de votre branche d'activité.

Comment choisit-on les entreprises en vue d'une enquête?

La majorité des enquêtes-entreprises de Statistique Canada sont des enquêtes menées au moyen de la méthode d'échantillonnage. Cela veut dire qu'un certain nombre d'entreprises d'un secteur d'activité particulier sont choisies dans chaque province et territoire pour remplir le questionnaire d'enquête. Cet échantillon représente toutes les entreprises du secteur étudié. Dans un échantillon, la plupart des entreprises sont choisies de façon aléatoire afin de représenter d'autres entreprises possédant des caractéristiques semblables, ayant trait, par exemple, au revenu ou au nombre d'employés. Certaines entreprises **doivent** être retenues dans l'échantillon parce qu'elles contribuent de façon significative à l'activité d'un secteur ou d'une province.

Pourquoi les entreprises sont-elles légalement tenues de participer aux enquêtes?

Les Canadiens ont besoin de données exactes et fiables pouvant servir de fondement au processus démocratique de prise de décisions. Par la Loi sur la statistique, le Parlement a chargé Statistique Canada, à titre de bureau national de la statistique, de recueillir ce genre de données. Les enquêtes-entreprises



permettent de recueillir d'importantes données économiques. Celles-ci sont utilisées par les entreprises, les syndicats, les organismes à but non lucratif et tous les niveaux d'administration afin de prendre des décisions éclairées dans plusieurs domaines. Puisque les résultats de la plupart des enquêtes-entreprises sont liés directement ou indirectement à des programmes autorisés par la loi, il est nécessaire de rendre obligatoire la participation aux enquêtes afin d'assurer un taux de réponse adéquat et des données d'enquête fiables.

Comment Statistique Canada a choisi mon entreprise pour cette enquête?

Le Registre des entreprises est la liste de Statistique Canada pour toutes les entreprises au Canada, subdivisée en secteurs industriels particuliers. Cette liste est la source des entreprises qui seront incluses dans le sondage. La principale source de cette liste est l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui fournit des détails sur les entreprises ayant un numéro d'entreprise. Une fois par mois, Statistique Canada reçoit la version courante du fichier des numéros d'entreprise et en fait le traitement afin de mettre à jour le Registre des entreprises. Ce traitement mensuel permet d'identifier les nouvelles entreprises et celles qui ont cessé leurs activités, de même que tout changement concernant le nom, l'adresse et la taille des petites entreprises.

Les renseignements recueillis à partir des questionnaires d'enquête servent aussi à mettre à jour le Registre des entreprises. Par exemple, lorsqu'une entreprise déclare qu'elle a changé sa principale activité, on fait le changement requis à son code d'activité.

Statistique Canada communique avec les grandes entreprises pour recueillir des renseignements sur leur structure juridique et organisationnelle, leurs activités et le nom des personnes-contacts. On recueille ces informations afin de maintenir le Registre des entreprises à jour. C'est ce qu'on appelle aussi "l'établissement de profils".

Pourquoi cette entreprise reçoit-elle plus qu'une enquête?

Votre entreprise peut participer à plusieurs aspects de l'économie dans plusieurs provinces, c'est pourquoi vous recevez plusieurs questionnaires de Statistique Canada. Par exemple, une entreprise pourrait recevoir des questionnaires distincts couvrant ses services de restauration dans chacune des provinces et un autre questionnaire sur le commerce de détail pour ses épiceries. Que nous vous demandions dans le cadre de nos enquêtes de fournir des renseignements sur vos états financiers, sur vos dépenses en immobilisations ou sur des innovations comme le commerce électronique, vos réponses sont nécessaires pour bien comprendre la complexité de l'économie.

De quelle façon les entreprises sont-elles classifiées?

Statistique Canada attribue un code de classification à votre entreprise selon la description fournie lorsque vous vous êtes inscrit auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Nous mettons le code à jour lorsque vous nous fournissez de nouveaux renseignements dans le cadre d'une enquête.



Le système de codage que Statistique Canada utilise est appelé «Système de classification des industries de l'Amérique du Nord» (SCIAN). Le SCIAN, un nouveau code, est l'œuvre des organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, il offre des définitions communes de la structure industrielle des trois pays, de sorte qu'on puisse comparer leurs données économiques. Il remplace l'ancien système appelé «Classification type des industries de 1980» (CTI 80).

Au plus haut niveau de la structure, le SCIAN divise l'économie en 20 secteurs ou classifications. Ces secteurs regroupent des centaines de types d'industries. Afin de produire des statistiques uniformes, un seul code est attribué à la plupart des entreprises. Toutefois, si une entreprise mène de multiples activités, telles que la fabrication et le commerce de gros, Statistique Canada classe les différentes unités de l'entreprise selon leurs activités industrielles propres.

Comment obtenir les données de Statistique Canada

Service national de renseignements

- par téléphone: **1 800 263-1136**
- à l'aide d'un appareil de télécommunication pour malentendants:
1 800 363-7629
- par télécopieur: **1 877 287-4369**
- par courrier électronique: **infostats@statcan.ca**

Centres de consultation de Statistique Canada

Halifax	(902) 426-5331
Montréal	(514) 283-5725
Ottawa	(613) 951-8116
Toronto	(416) 973-6586
Winnipeg	(204) 983-4020
Regina	(306) 780-5405
Edmonton	(780) 495-3027
Vancouver	(604) 666-3691

Site Web: www.statcan.ca

Consultez des pages parmi les plus informatives, dont les suivantes:

- **Le Quotidien** (cette publication officielle diffuse chaque jour les plus récentes données de Statistique Canada)
- **Le Canada en statistiques** (plus de 350 tableaux statistiques touchant une large gamme de sujets relatifs à l'économie et à la société)
- **Renseignements pour les participants à une enquête** (renseignements sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises menées par Statistique Canada)



- **Profil des communautés** (données tirées du Recensement de 1996 et autres renseignements pour toute ville, municipalité ou village au Canada)
- **Recensement** (résultats du Recensement de 1996. Les résultats du Recensement de 2001 seront disponibles à partir du printemps 2002)

Visitez votre bibliothèque publique

Plus de 700 bibliothèques publiques dans l'ensemble du Canada disposent des publications de Statistique Canada.